



2024

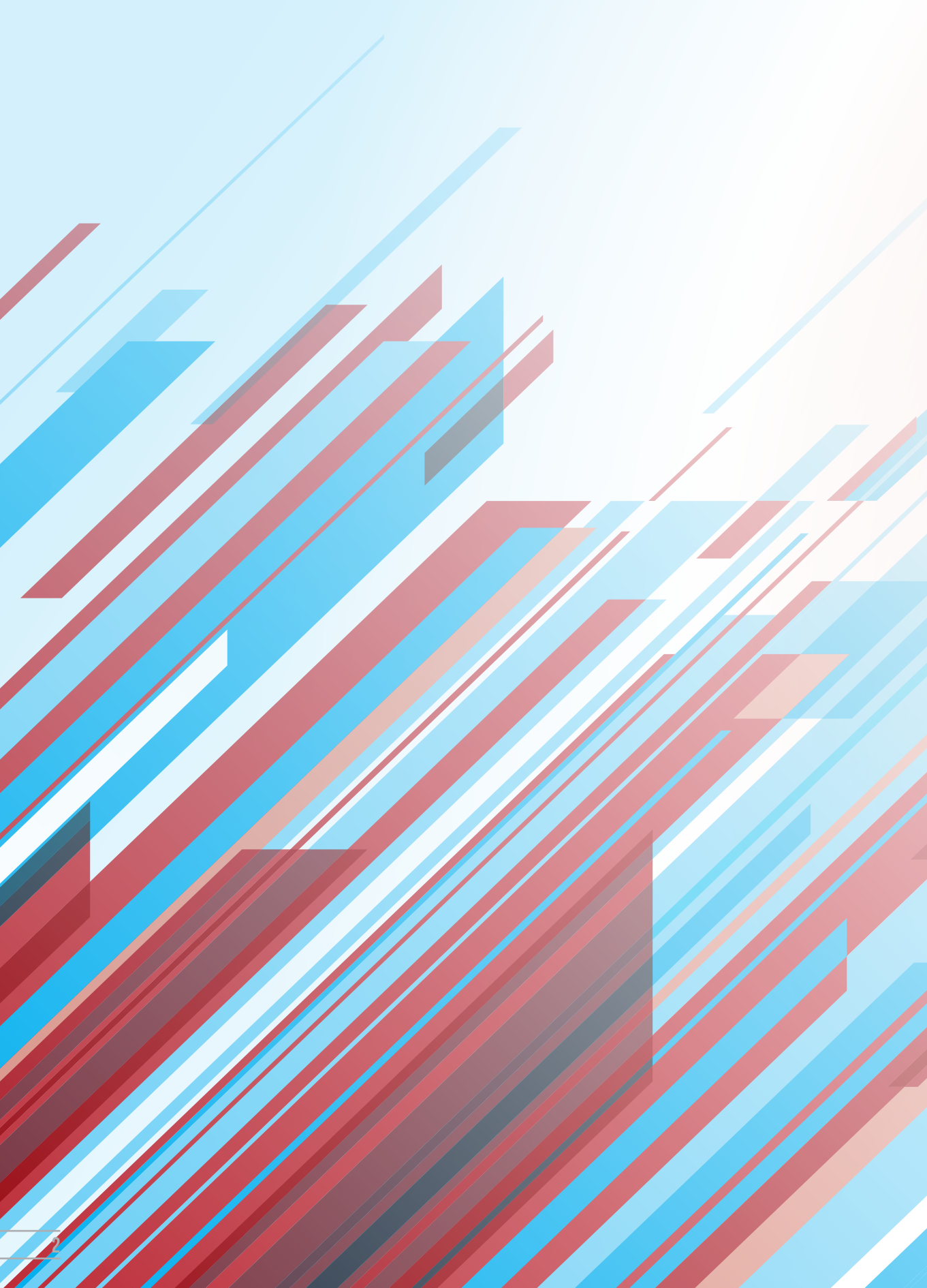
FORMATIONS  
DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL



**émergences**  
formation conseil expertises



**émergences** EXPERT  
COMPTABLE **ÉCO**



# ÉDITO

*Les représentants du personnel tiennent leur expertise d'une pratique de terrain auprès de celles et de ceux qui leur ont confié leur mandat. Mais la complexité sociale et économique du moment où l'espace des relations sociales se transforme et s'élargit vers de nouveaux enjeux rend l'exercice du mandat plus difficile encore. Ces difficultés, auxquelles s'ajoutent souvent le manque de temps, peuvent être un frein à l'efficacité attendue. Les besoins en formation s'en trouvent alors renforcés.*

*Complément aux actions de terrain du quotidien, la formation des membres des CSE leur permet d'appréhender les mécanismes essentiels de gestion, de s'approprier des notions économiques fondamentales et d'identifier des situations de travail à risques pour agir sur les causes en renforçant leurs capacités d'analyse.*

*Les formations proposées par Émergences en 2024 ont été pensées pour accompagner les élus dans ce sens, pour leur permettre de mieux appréhender les enjeux économiques, politiques, sociétaux et environnementaux, de qualifier leur point de vue pour mieux convaincre, mais aussi de connaître les prérogatives et les moyens sur lesquels s'appuyer.*

*La formation est une chance pour l'avenir des salariés, elle est une nécessité pour les représentants du personnel. Loin d'être un temps soustrait à leur activité, elle est au contraire un raccourci pour l'efficacité de leur action.*

**Jean-François LACOUTURE**

Responsable des formations

---

# VOTRE FORMATION AVEC ÉMERGENCES

---

Émergences forme depuis 1985 les représentants du personnel de la fonction publique et du secteur privé

## ⇒ Notre pédagogie

- Avant chaque formation, nous évaluons vos besoins et nous ajustons nos programmes pour répondre au mieux à vos attentes.
- Nous pratiquons une pédagogie interactive, qui combine l'acquisition de repères théoriques et des exercices pratiques.
- Toutes nos formations sont à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.
- Un support de formation est remis aux stagiaires au terme de la session.
- Au cours de la formation, nous évaluons les connaissances sous forme de quizz, QCM, tour de table ou cas pratique.
- Nous recueillons vos appréciations au moyen d'une enquête de satisfaction au terme de la formation.

## ⇒ Nos intervenants

Nos intervenants, plus de 70 formatrices et formateurs, sont formés et supervisés. Leur expertise est reconnue dans leur domaine d'intervention.

Ils sont médecins du travail, ergonomes, psychologues, sociologues, juristes, économistes, experts-comptables, inspecteurs du travail ou encore journalistes.

Tous connaissent votre contexte d'intervention. En fonction de vos besoins ils interviennent à tour de rôle pour vous permettre de croiser leurs savoirs et d'exercer plus efficacement votre rôle d' élu au CSE.

# Optez pour la formation de votre choix

## → EN INTER-ENTREPRISES

Vous serez aux côtés de représentants du personnel d'autres entreprises. Vous aurez ainsi la possibilité de confronter vos expériences, vos interrogations et vos pratiques. Les formations « essentielles » sont proposées en inter-entreprises, à Paris sur Lyon ou Marseille.

Vous trouverez, dans ce catalogue les dates et lieux de ces formations.

### COMMENT SE RENSEIGNER ? COMMENT S'INSCRIRE ?

**Pour votre inscription aux formations en inter-entreprises datées dans ce catalogue :**

- **Préinscription à faire en ligne via notre site :** [www.emergences.fr](http://www.emergences.fr)
- **Demande par mail :** [formation@emergences.fr](mailto:formation@emergences.fr)
- **Demande par téléphone :** 01 55 82 17 40

## → EN INTRA-ENTREPRISE

Nous organisons des formations spécifiques pour les représentants du personnel de votre entreprise. Ces formations ont lieu dans vos locaux, ou dans ceux de votre choix, à une date que nous déterminons ensemble.

Ces formations peuvent être celles proposées dans ce catalogue ou bien sur toutes autres problématiques de santé au travail, de droit, d'économie, mais aussi d'actualité telles que les questions environnementales, l'égalité professionnelle, l'intelligence artificielle etc.

Dans ce cas, notre équipe pédagogique pourra adapter ou construire avec vous, selon vos besoins, un dispositif de formation « sur mesure ».

Nous intervenons sur l'ensemble du territoire (métropole et outre-mer).

Des tarifs spécifiques de groupe peuvent vous être proposés.

***N'hésitez pas à nous contacter pour organiser ces formations.***

### COMMENT SE RENSEIGNER ? COMMENT S'INSCRIRE ?

**Pour organiser une formation en intra-entreprise :**

- **Demande via le formulaire contact sur notre site internet :** [www.emergences.fr](http://www.emergences.fr)
- **Demande par mail :** [info@emergences.fr](mailto:info@emergences.fr)
- **Demande par téléphone :** 01 55 82 17 30

 **Sur demande, les formations peuvent être réalisées en distanciel via des outils numériques**



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

***Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40***

### > TARIF DES FORMATIONS EN 2024

Les prix indiqués dans ce catalogue, soit 410,00€/jour et par stagiaire sont net de TVA. Des tarifs de groupe sont possibles.

### POUR TOUS CONSEILS

01 55 82 17 40 – [formation@emergences.fr](mailto:formation@emergences.fr)

## LE SECTEUR PRIVÉ

Élus du CSE, les formations, notamment celles qui sont prévues par la loi, demeurent une étape essentielle dans l'exercice de votre mandat. Il est donc indispensable que vous disposiez des clés de compréhension à la fois sur les enjeux économiques, sociaux et stratégiques, mais également sur les questions organisationnelles. Elles vous permettront de peser sur les choix de gestion de l'entreprise, et parfois du groupe, dans le but, notamment de promouvoir la santé au travail.

### ⇒ **La formation agréée économique du CSE** (Article L.2315-63 du code du travail)

Les membres titulaires du CSE (dans les entreprises de plus de 50 salariés) bénéficient d'une formation économique pouvant également porter sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise. Sauf accord collectif plus favorable, seuls les membres titulaires bénéficient de cette formation. Cette formation est d'une durée de 5 jours.

Les frais pédagogiques, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du CSE, sauf accord plus favorable. Le maintien du salaire reste à la charge de l'employeur.

### ⇒ **La formation agréée santé, sécurité et conditions de travail du CSE**

(Article L.2315-18 du code du travail)

- **Les membres du CSE, titulaires et suppléants ainsi que** le référent du CSE en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes, bénéficient d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Cette formation est d'une durée minimale de 5 jours.
- **En cas de renouvellement de mandat**, les élus bénéficient d'une formation d'une durée de 3 jours quel que soit l'effectif de l'entreprise et de 5 jours lorsqu'ils sont membres de la commission SSCT.
- **Cette formation est prise en charge à 100% par l'employeur** (frais pédagogiques, frais de déplacement et maintien du salaire).
- **Tous les membres élus du CSE** doivent être formés en santé, sécurité et conditions de travail, même s'il existe une commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).

 **Les membres du CSE sont libres de choisir leur organisme de formation.**

#### **FORMATIONS NON AGRÉÉES :**

Il n'existe pas de droits spécifiques pour les formations non agréées figurant dans ce catalogue. Leur financement est à la charge du CSE, mais avant toute chose :

- Reportez-vous à l'accord de mise en place du CSE, s'il existe. Le financement par l'employeur de certaines formations a pu être négocié. Dans ce cas faites valoir vos droits.
- Si le financement de ces formations n'a pas fait l'objet de négociation, tentez d'obtenir que ces formations soient inscrites au plan de développement des compétences (PDC).

**Pour toute question sur vos droits à la formation notre équipe pédagogique vous conseille au 01 55 82 17 40**

## LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

En application de la loi du 06/08/2019 de transformation de la Fonction Publique et son décret du 03/12/2021, les représentants du personnel au CSE bénéficient d'un parcours de formation composé de deux blocs :

⇒ **Le bloc portant sur les compétences du CSE**

⇒ **Le bloc portant sur les questions de santé au travail**

Le parcours diffère selon :

- L'effectif de l'établissement
- Le mandat détenu par le représentant du personnel

| Effectif de l'établissement         | Mandats   | PARCOURS DE FORMATION |                          | Nombre de jours Total |
|-------------------------------------|---|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
|                                     |   | Bloc « Compétences »  | Bloc « Santé - Travail » |                       |
| Établissement - 200 agents Sans FSC | Titulaire et suppléant du CSE                                     | 5 jours               | 5 jours                  | 10 jours              |
| Établissement + 200 agents Avec FSC | Titulaire et suppléant du CSE                                     | 5 jours               | 3 jours                  | 8 jours               |
|                                     | Titulaire et suppléant du CSE et titulaire et suppléant de la FSC | 5 jours               | 5 jours                  | 10 jours              |
|                                     | Suppléant de la FSC (sans mandat CSE)*                            | -                     | 5 jours                  | 5 jours               |

(\*)Membres librement désignés par les organisations syndicales

- Chaque élu est libre de commencer ce parcours dans l'ordre de son choix.
- Ce parcours devra être réalisé dans les 4 ans du mandat.
- Les formations sont renouvelées tous les 4 ans lors du renouvellement des mandats.
- Les représentants du personnel choisissent leur organisme de formation.
- Les frais de la formation sont pris en charge par l'employeur.
- L'employeur maintient le traitement des agents durant toute la formation

## La formation économique agréée du CSE

Disposer des clés de compréhension demeure un défi pour les représentants du personnel souvent démunis face aux montages juridiques de plus en plus complexes des grandes entreprises. Cette formation a vocation à leur permettre d'appréhender les mécanismes essentiels de comptabilité et de gestion et de s'approprier les notions économiques fondamentales à l'aune des prérogatives du CSE et des enjeux politiques inhérents à leur mandat.

### Objectifs

- ✓ **Savoir situer l'entreprise dans son environnement économique et concurrentiel**
- ✓ **Comprendre les mécanismes de base de la comptabilité et repérer les indicateurs essentiels dans les documents financiers remis au CSE**
- ✓ **S'approprier l'ensemble des attributions sociales, économiques et financières du CSE**
- ✓ **Connaître le champ des attributions consultatives du CSE et les règles de fonctionnement de l'instance**

### Programme

#### L'entreprise dans son environnement économique

- Les notions économiques fondamentales
- Les effets économiques du développement de la mondialisation financière
- Le contexte économique et les stratégies d'entreprises

#### L'analyse de la situation économique et financière

- Les indicateurs essentiels des documents comptables et financiers remis au CSE
- La base de données économiques et sociales
- Le travail avec l'expert-comptable

 > 5 jours

PARIS / LYON / MARSEILLE

25 au 29/03/2024

10 au 14/06/2024

07 au 11/10/2024

02 au 06/12/2024



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique**  
au 01 55 82 17 40

#### Les attributions du CSE

- Les missions générales du CSE
- Les procédures d'information-consultation ponctuelles et récurrentes de l'instance et le recours aux expertises
- Les droits d'alertes
- Les obligations comptables du CSE
- La gestion des activités sociales et culturelles

#### Le fonctionnement du CSE, son organisation interne et ses moyens d'actions

- Le secrétaire, le trésorier, le président du CSE et les représentants syndicaux
- Crédit d'heures de délégation, déplacement, affichage, locaux et formation
- Le règlement intérieur du comité
- Organisation des réunions, ordre du jour, procès-verbal
- La gestion des budgets (fonctionnement et ASC)
- La protection des élus



**Représentants du personnel au CSE**  
**Membre titulaire**

*Aucun prérequis nécessaire*



**5 jours**



**410 € net** par jour et par personne  
*Prix groupe nous consulter*



## La formation générale agréée santé sécurité et conditions de travail

Promouvoir la santé au travail c'est agir sur le travail et sur son organisation. Disposer des capacités d'analyse de l'activité réelle de travail pour prévenir les risques professionnels et contribuer à l'amélioration des conditions de travail requiert, pour les représentants du personnel au CSE, une compréhension de ce que recouvre la santé au travail dans toutes ses dimensions...

### Objectifs

- ✓ Connaître les notions essentielles de santé au travail, de prévention, de risque, de danger
- ✓ Être en capacité d'analyser le travail réel et savoir déceler et identifier les risques professionnels
- ✓ Connaître les obligations essentielles de l'employeur en matière de santé au travail
- ✓ Identifier les attributions du CSE en matière de santé sécurité et conditions de travail, et les attributions consultatives du CSE en cette matière
- ✓ S'appropriier l'ensemble des règles de fonctionnement de l'instance

### Programme

#### Santé, sécurité et conditions de travail : de quoi parle-t-on ?

- L'organisation du travail, les conditions de travail, et la santé au travail
- Le travail réel / travail prescrit : l'activité / la tâche
- Les notions de risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilité
- Les principes de prévention et les obligations de l'employeur en cette matière
- L'évaluation des risques, le document unique et le programme de prévention
- La responsabilité civile et pénale de l'employeur

#### Les attributions du CSE

- Les missions générales du CSE
- Les procédures d'information-consultation du CSE sur les questions de santé au travail
- La base de données économiques et sociales
- Le recours aux expertises pour projet important ou pour risque grave
- Le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent



#### ATTENTION

en cas de renouvellement de mandat, la durée de la formation est de 5 jours pour les membres de la CSSCT et de 3 jours pour les autres membres du CSE

 5 jours

PARIS / LYON / MARSEILLE

11 au 15/03/2024  
03 au 07/06/2024  
30/09 au 04/10/2024  
09 au 13/12/2024



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**

#### Le fonctionnement du CSE, son organisation interne et ses moyens d'actions

- Le secrétaire, le trésorier, le président du CSE et les représentants syndicaux
- Crédit d'heures de délégation, déplacement, affichage, locaux et formation
- Le règlement intérieur du comité
- Organisation des réunions, ordre du jour, procès-verbal
- La protection des élus

#### La commission santé sécurité et conditions de travail

- Quand et comment la mettre place
- Quelles sont ses attributions, sa composition et ses moyens selon l'accord qui les institue
- Interagir avec le CSE, les représentants de proximité et les travailleurs

#### La problématique des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Les définir
- Le lien de causalité entre travail et accident ou maladie professionnelle
- Enquêtes, analyses, et reconnaissance



**Représentants du personnel au CSE**  
**Membre titulaire**

*Aucun prérequis nécessaire*



**5 jours**



**410 € net par jour et par personne**  
*Prix groupe nous consulter*

# LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE

## La formation compétences du CSE – (Bloc compétences)

Une formation pour appréhender le système de protection sociale français et les réformes en cours, identifier vos champs d'intervention et vous approprier les moyens d'action du CSE notamment sur la gestion économique et financière des établissements publics de santé.

### Objectifs

- ✓ Connaître les attributions consultatives du CSE
- ✓ Repérer les indicateurs essentiels dans les documents budgétaires et sociaux remis au CSE
- ✓ Connaître les attributions du CSE et de sa FSC en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- ✓ S'approprier les règles de fonctionnement de l'instance

### Programme

#### Les particularités du système de santé en France : histoire et évolutions

- Les fondamentaux de la solidarité : l'articulation service public / assurance maladie
- La place et le rôle des divers acteurs du système de santé : État, collectivités locales, assurance maladie, corps médical
- L'organisation et les modalités de financement de la sécurité sociale : état des lieux et enjeux de la protection sociale solidaire
- Le système de protection sociale face aux besoins de la population : de l'enjeu de l'égalité en matière d'accès aux soins ... à celui du vieillissement

#### Le contexte des réformes hospitalières

- L'origine des réformes : rationalisation des dépenses publiques ou mise sous concurrence du système sanitaire et médico-social ?
- Les outils de la réforme du financement (ONDAM, T2A, EPRD...)
- Impacts de la loi HPST et de la loi Santé sur la gouvernance, l'offre de soins et les agents de la fonction publique hospitalière, la gouvernance et l'organisation du secteur médico-social, loi Buzyn, loi RIST...

#### La gestion économique et financière de l'établissement

- Les fondamentaux de la gestion économique et financière d'un établissement
- Les documents que l'employeur doit remettre au CSE
- La méthodologie d'analyse (repères-clés, points de vigilance...)
- Les liens entre gestion financière de l'établissement et conditions de travail

#### Attributions et missions des CSE et de la Formation Spécialisée du CSE (FSC) lorsqu'elle existe

- Le rôle des élus et leurs droits
- Les domaines d'intervention du CSE et de la FSC (lorsqu'elle existe) et l'articulation entre les deux instances
- L'information du CSE et ses attributions consultatives et les consultations de la FSC
- Les moyens d'action et le fonctionnement du CSE (réunions, décisions, avis, moyens matériels, heures de délégation...) et de la FSC
- La politique de formation et sa déclinaison dans le plan de formation : enjeux de la politique de formation
- La démarche stratégique de l'instance, en lien avec les autres instances, les organisations syndicales et le personnel

 > 5 jours

PARIS / LYON / MARSEILLE

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique**  
au 01 55 82 17 40



**Représentants du personnel au CSE**  
**Membre titulaire et suppléant**

*Aucun prérequis nécessaire*



**5 jours**



**410 € net** par jour et par personne  
*Prix groupe nous consulter*

## La formation agréée en santé, sécurité et conditions de travail - (Bloc santé au travail)

Pour améliorer les conditions de travail de leurs collègues, les membres du CSE doivent non seulement maîtriser leurs droits et leurs moyens d'action, mais aussi être en capacité d'appréhender les enjeux liés aux organisations du travail

### Objectifs

- ✓ Connaître les notions essentielles de santé au travail, de prévention, de risque, de danger.
- ✓ Être en capacité d'analyser le travail réel et savoir déceler et identifier les risques professionnels
- ✓ Connaître les obligations essentielles de l'employeur en matière de santé au travail
- ✓ Identifier les attributions du CSE en matière de santé sécurité et conditions de travail, et les attributions consultatives du CSE en cette matière
- ✓ S'approprier l'ensemble des règles de fonctionnement de l'instance

### Programme

#### Le cadre légal et institutionnel du CSE

- Les obligations de l'employeur en matière de santé au travail
- La composition et les missions du CSE en matière de santé au travail
- Les missions réservées à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

#### La santé au travail et l'analyse des situations de travail

- Les liens entre organisation du travail, conditions de travail et santé
- Les notions essentielles de travail réel / travail prescrit, l'activité / la tâche, risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilité...
- Les principes de prévention et les obligations de l'employeur en cette matière
- Les risques professionnels dans le secteur sanitaire et médicosocial
- Les accidents de service et les maladies professionnelles

#### Les leviers d'action du CSE

- Les outils à la disposition du CSE
- L'analyse des situations de travail par les représentants du personnel au CSE
- L'articulation avec les acteurs internes et externes de la santé au travail
- Le lien avec les agents



#### ATTENTION

Dans les établissements de + de 200 agents, les titulaires et suppléants au CSE, non membres de la FSC bénéficient d'un droit à la formation d'une durée de 3 jours. Aucun prérequis nécessaire.

*Nous contacter pour la mise en place de cette formation.*



#### Représentants du personnel au CSE

**Établissements de -200 agents (sans FSC) :**  
Élus titulaire et suppléant du CSE

**Établissements de +200 agents (avec FSC) :**  
Élus titulaire et suppléant du CSE et de la FSC  
*Aucun prérequis nécessaire*



5 jours



410 € net par jour et par personne  
*Prix groupe nous consulter*

> 5 jours

PARIS / LYON / MARSEILLE

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique**  
au 01 55 82 17 40

# FORMATIONS NON AGRÉÉES EN

## La prévention du harcèlement moral et /ou sexuel et des agissements sexistes en entreprise

Parce qu'aucun salarié ne doit subir les agissements répétés du harcèlement moral ou des faits de harcèlement sexuel ou assimilés, le code du travail aux articles L1152-1 et suivants encadre clairement ces atteintes aux droits et à la dignité.

Comment prouver le harcèlement ? Comment agir ?

L'enjeu de cette formation est d'identifier et de comprendre les moyens dont les élus disposent pour mobiliser le droit contre le harcèlement moral ou sexuel et mener à bien leur action.

### Objectifs

- ✓ **Connaître les différentes formes de harcèlement et identifier les situations à risque**
- ✓ **Maîtriser les principales dispositions législatives en matière de lutte contre le harcèlement**
- ✓ **S'approprier le rôle du CSE et du référent en matière de lutte contre le harcèlement**

### Programme

#### Mobiliser le droit contre le harcèlement

- Acquérir des repères sur les formes de harcèlement (moral, sexuel, individuel et collectif...)
- Les définitions juridiques et les évolutions récentes de la législation
- Apporter la preuve du harcèlement
- Quelles conséquences juridiques : réparations, sanctions...

#### Le harcèlement, symptôme d'une organisation du travail défaillante


- La prise en compte du harcèlement et de sa dimension collective
- Les principes généraux de la prévention : obligation de l'employeur, rôle des acteurs internes (CSE - CSSCT ...), et externes ( service de santé au travail, inspection du travail ...)

#### Agir en tant que représentant du personnel (membre du CSE ou référent du CSE en matière de lutte contre le harcèlement)

- Les instances concernées, le rôle du syndicat, le rôle du référent
- Les moyens à disposition des élus : enquête, droit d'alerte, droit de retrait ...
- Les documents à consulter (DUERP)
- Identifier les juridictions compétentes et la mise en œuvre de procédures contentieuses
- L'information et la communication auprès des salariés

 > 2 jours

21 au 22/05/2024

 Formation proposée uniquement en visio



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique**  
au 01 55 82 17 40



**Représentants du personnel au CSE**  
Membre titulaire et suppléant  
Réfèrent en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes  
Représentant de proximité  
*Aucun prérequis nécessaire*



2 jours



**410 € net** par jour et par personne  
*Prix groupe nous consulter*

## La prévention des risques psychosociaux (RPS)

Cette formation permet d'appréhender la question des risques organisationnels et de disposer des clefs de compréhension pour agir efficacement dans le domaine de la prévention.

### Objectifs

- ✓ Savoir définir la notion de risques psychosociaux et en identifier les manifestations et les facteurs
- ✓ Connaître les outils de prévention en la matière

### Programme

#### Que sont les risques psychosociaux ?

- La santé, quelques éléments de définition
- Les liens entre l'organisation du travail et la santé
- La notion de risque psychosocial
- L'identification de risques psychosociaux
- Les facteurs de risques psychosociaux

#### Qu'est-ce que prévenir les risques psychosociaux ?


- Les principes généraux de prévention et les trois niveaux de prévention des risques professionnels
- Les étapes générales d'une démarche de prévention
- Les acteurs de la prévention dans l'entreprise et leurs missions

#### Les leviers d'actions

- Les moyens de droit
- L'articulation entre les différentes instances représentatives du personnel
- Les indicateurs sur lesquels veiller
- Les principaux documents sur lesquels s'appuyer (DUERP, programme annuel de prévention, bilan social...)

 > 2 jours

06 au 07/05/2024

 Formation proposée uniquement en visio



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**



Représentants du personnel au CSE  
Membre titulaire et suppléant

Réfèrent en matière de harcèlement  
sexuel et agissements sexistes

Représentant de proximité  
*Aucun prérequis nécessaire*



2 jours



410 € net par jour et par personne  
*Prix groupe nous consulter*

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription à une formation organisée par Émergences implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse d'Émergences.

## 2. INSCRIPTION

Toute inscription à une formation doit être formalisée à l'aide du bulletin d'inscription d'Émergences dûment complété. Le bulletin doit impérativement comporter le cachet du financeur de la formation.

Pour les entreprises dont la gestion des commandes est assurée par une centrale d'achat, l'inscription est uniquement validée à réception du bon de commande.

Le bulletin d'inscription (ou le bon de commande) est adressé :

→ par mail (scan) à inscription@emergences.fr

→ par courrier à Émergences - Pôle Formation  
261 rue de Paris, 93556 MONTREUIL CEDEX

## 3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION, CONVENTION DE FORMATION, CONVOCATION ET ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

À réception du bulletin d'inscription ou du bon de commande, une convention de formation est adressée par Émergences au responsable de l'inscription. Un exemplaire dûment signé par le responsable de l'inscription doit être retourné au Pôle Formation d'Émergences avant le début de la formation. Une convocation accompagnée des modalités pratiques de déroulement de la session de formation est adressée au participant. À l'issue de la session, une attestation de suivi de la formation est adressée au responsable de l'inscription, accompagnée de la facture afférente.

## 4. ANNULATION OU REPORT DE LA FORMATION

Toute demande d'annulation ou de report d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit au Pôle Formation d'Émergences, et parvenir au moins quinze jours ouvrés avant le début de la formation. Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de quinze jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du participant inscrit, Émergences facture au financeur de la formation un dédit de 100% du prix de la formation. Toute formation commencée est due en totalité. En cas d'impossibilité pour un participant d'assister à une formation à laquelle il est inscrit, celui-ci peut être remplacé, avec l'accord d'Émergences, par un autre

participant dont les noms et coordonnées sont communiqués avant le début de la formation par le responsable de l'inscription au Pôle Formation d'Émergences.

Au plus tard une semaine calendaire avant le début de la formation, Émergences se réserve le droit d'ajourner une session de formation si le nombre de participants inscrits est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, Émergences s'engage à prévenir immédiatement chaque participant.

## 5. TARIFS – PAIEMENT

Tous les tarifs figurant au catalogue de formation d'Émergences s'entendent net de TVA. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement et de restauration du participant. Les factures émises par Émergences sont payables sans escompte, à leur date d'échéance. À défaut, des pénalités de retard sont facturées. Ainsi, toute facture non payée à l'échéance donne lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard calculés sur la base du taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le montant de l'indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement due de plein droit au créancier en cas de retard de paiement est de 40 euros, sauf justificatifs pour un montant plus élevé.

## 6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME COLLECTEUR

En cas de paiement par un organisme collecteur il incombe au responsable de l'inscription de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, de faire figurer explicitement cette demande sur le bulletin d'inscription en y indiquant les coordonnées de l'organisme concerné. L'accord de prise en charge est adressé à Émergences avant le début de la session de formation. À défaut de réception de la prise en charge par l'OPCO au premier jour de formation, l'entreprise commanditaire sera facturée de l'intégralité du coût de la formation.

## 7. CONTESTATION

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera porté devant la juridiction dont dépend le siège social d'Émergences.

Depuis  
**1985**

**Emergences,**  
une éthique, des valeurs...  
Une équipe pluridisciplinaire  
qui vous accompagne aussi pour...



## LES EXPERTISES SANTÉ AU TRAVAIL

⇒ La production d'une analyse pertinente

### // EN CAS DE RISQUE GRAVE

- Risques physiques, risques chimiques, maladies professionnelles, santé mentale (RPS)...

### // EN CAS DE PROJET IMPORTANT

- Modification des conditions de travail, de santé ou de sécurité, incidence sur la rémunération, les horaires, déménagement d'un service ou d'un établissement ...

Une décision de recours à l'expertise ne s'improvise pas. N'hésitez pas à contacter nos équipes qui sauront vous conseiller et vous accompagner tout au long de la mission.

 Un outil mais surtout un droit

Organisme habilité  
« Expert auprès des CSE »  
par QUALIANOR



## LES EXPERTISES ÉCONOMIQUES

⇒ L'apport pédagogique de l'expert-comptable

### // L'INSTANCE CSE EST OBLIGATOIREMENT CONSULTÉE SUR :


- Les orientations stratégiques
- La situation économique et financière
- La politique sociale

### // ET PONCTUELLEMENT LORS :

- D'opérations de concentration
- D'offres publiques d'acquisition
- De l'exercice du droit d'alerte économique
- De licenciements collectifs pour motif économique



**Émergences-Éco** accompagne les élus pour réaliser des expertises comptables dans le cadre des consultations récurrentes et ponctuelles du CSE.

 Des outils d'analyse et de compréhension

## LES ÉTUDES

⇒ Des interventions complémentaires pour des besoins précis

### // ÉMERGENCES CONDUIT DES ÉTUDES, DES DIAGNOSTICS, DES ANALYSES ET DES SYNTHÈSES SUR DES THÉMATIQUES VARIÉES À LA DEMANDE DES ÉLUS

- Discrimination dans l'emploi
- Égalité professionnelle
- Pénibilité
- Évaluation des risques professionnels
- Etc

 Des leviers utiles

Le résultat de ces travaux constitue une aide précieuse pour revendiquer l'avancée de droits en faveur des salariés.

# émergences

formation conseil expertises

FORMATIONS

EXPERTISES  
santé / travail  
et économiques

ÉTUDES - CONSEIL



émergences  
formation conseil expertises



émergences  
expertises  
COMPTABLES **ECO**

---

*Émergences est présent sur l'ensemble du territoire*

---

Siège émergences  
261 rue de Paris  
93556 Montreuil Cedex

Accueil - Conseil  
**01 55 82 17 30**  
info@emergences.fr  
**www.emergences.fr**